Image not found or type unknown

Refus d'un contrat CDI aprés un CDD d'un an

Par **Marcov57**, le **28/11/2015** à **13:45**

Bonjour,rnrnActuellement en CDD pour 1 an dans un EPIC, ce contrat se termine dans 3 mois et ma supérieure me parle de mon CDI après ces 3 mois (Chose qui était prévue depuis le début si mon CDD se passait bien). Malheureusement ce poste ne me convient pas du tout et je ne souhaite pas de CDI dans cette entreprise. rnL'entreprise ne m'a pas encore proposer de CDI, mais je souhaite les prévenir à l'avance que je ne souhaite pas Continuer avec eux car c'est un poste particulier et qu'il leur faudra peut-être du temps pour se retourner.rnComment dois je procéder ? Est ce que que j'aurai le droit à des indemnités chômage ?rnrnMerci d'avance

Par **morobar**, le **28/11/2015** à **18:53**

Bonsoir,rnIl est urgent.....de ne rien faire.rnPrévenir d'un refus de CDI aura pour conséquences:rn* l'absence de la prime de précarité en fin de contrat (10% des salaires engrangés depuis le début) si le contrat est de droit privérn* si le contrat est de droit public (EPIC) la non éligibilité aux allocations de chômage.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés